RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 02287
Numéro SIREN : 389 180 480
Nom ou dénomination : JUPILOU

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 34788

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ROUTE DE SAUVETERRE 33670 CREON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 9 1 8 0 4 8 0 0 0 0 2 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31012020 Net 3	N-1 31012019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 852	AG 3 852		
	Fonds commercial (1)	AH	78 664	AI	78 664	78 664
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	110 000	AO	110 000	110 000
	Constructions	AP	1 101 434	AQ 303 471	797 963	41 644
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 508 687	AS 633 963	874 724	180 080
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 494 659	AU 1 951 325	543 335	105 317
	Immobilisations en cours	AV		AW		58 565
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	92 505	BI	92 505	77 505
	TOTAL (II)	BJ	5 389 802	BK 2 892 611	2 497 191	651 775
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	166 728	BY	166 728	8 223
	Autres créances (3)	BZ	182 134	CA	182 134	122 059
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	180 524	CG	180 524	1 127 006
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	529 386	CK	529 386	1 257 289
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 919 188	1A 2 892 611	3 026 577	1 909 063

Certifié conforme à l'original

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 92 505 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 431069 en Euros.

Cegid Group

DGFiP N° 2051 2020

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 733 247	1 652 197
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 418	81 050
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 031 666	1 821 247
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	760 166	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 089	77 907
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 657	9 909
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 000	
	TOTAL (IV)	EC	994 911	87 816
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 026 577	1 909 063

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	994 911	87 816
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS JUPTLOU — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	740 190	FH		FI	740 190	724 023
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	740 190	FK		FL	740 190	724 023
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	22 000	22 000
	Autres produits (1) (11)					FQ	57 069	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	819 259	746 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	613 686	543 362
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 977	629
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	274 991	161 975
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	912 654	705 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(93 396)	40 056
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	885	4 096
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	885	4 096
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 112	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 112	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 226)	4 096
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(95 622)	44 152

Cegid Group

Dossier N° 431069 en Euros.

DGFiP N° 2053 2020

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	371 647	45 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	371 647	45 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	38	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		8 102
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38	8 102
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	371 609	36 898
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65 569	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 191 791	795 119
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	981 373	714 069
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	210 418	81 050
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	22 000	22 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° 431069 en Euros.

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
RCS Bordeaux n°389 180 480

JUPILOU
ZA La Sauve - Route de Sauveterre
Centre commercial la Ferrière
33670 CREON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2020

Exercice clos le 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 31 juillet à 11h, les associés de la SAS JUPILOU se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux de l'expert-comptable, Midi Pyrénées Expertise 10 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE, sur convocation faite par la présidente.

L'Assemblée est présidée par la SARL PETIT BRANA, en sa qualité de Présidente de la Société étant précisé que la SARL PETIT BRANA est elle-même représentée par son gérant Monsieur Eric DUCASSE.

Sont présentes :
- SAS COPLAM 33 représentée par la SARL PETIT BRANA sa présidente elle-même représentée par son gérant Monsieur Eric DUCASSE, titulaire de 2500 actions,
- SAS AMIDIS ET CIE représentée par Caroline DASSIE sa présidente, titulaire de 2500 actions,

La présidente de l'Assemblée constate que tous les associés sont présents ou représentés et détiennent ensemble la totalité des 5000 actions composant le capital social et donc que l'assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes la SAS ARCOM Audit RSO est absente et excusée.

La présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associées,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 janvier 2020,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le rapport spécial de la présidente sur les conventions réglementées,
- les rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions réglementées),
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

La présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

SD

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes, à compter du 15 juillet 2020.

La SARL PETIT BRANA, présidente de la SAS JUPILOU, a pris connaissance du rapport général sur les comptes de l'exercice écoulé et du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conformément à l'article 16-6 des statuts, du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2020 et quitus à la présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
-Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions
- Rémunération de la présidente,
- Situation des comptes courants d'associées,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial de la présidente sur les conventions et les rapports du Commissaire aux Comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions réglementées).

Puis la présidente déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SD

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020 s'élevant à 210 418 euros en totalité au compte "autres réserves" qui passe ainsi de 1 733 247 euros à 1 943 665 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 2 031 666 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ces rapports, approuve successivement chacune desdites conventions.

La SAS COPLAM 33 n'ayant pas pris part au vote sur les conventions la concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'autre associée la SAS AMIDIS ET CIE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à la présidente au cours de l'exercice.

Pour l'exercice à venir, l'Assemblée Générale décide que la présidente ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

A la clôture de l'exercice au 31 janvier 2020, l'Assemblée Générale prend acte que le solde des comptes courants des associés est nul.

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer les comptes courants d'associés pour l'exercice du 1er février 2019 au 31 janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

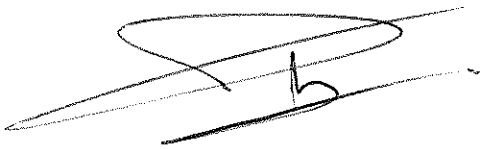
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance, la présidente et les associées présentes.

Fait à CREON, le 31 juillet 2020

La SARL PETIT BRANA
Présidente de la société JUPILOU,
Elle-même représentée par Monsieur Eric DUCASSE, gérant,
Présidente de séance



SAS COPLAM 33,
Associée
Représentée par la SARL PETIT BRANA sa présidente
Elle-même représentée par Monsieur Eric DUCASSE, gérant



SAS AMIDIS ET CIE,
Associée
Représentée par Caroline DASSIE sa présidente

20